

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Bejaia

Faculté SNV



Présentation des PNR

*Vice Doyen chargé de la PGRSRE
Pr Farida BENDALI*

Le décret n° 21-89 du 1 mars 2021 a pour objet d'établir le plan de développement pluriannuel pour la mise en œuvre des trois (03) programmes nationaux de recherche scientifique et de développement technologique prioritaires qui sont fixés comme suit :



- ❖ Le programme national de recherche sur **la sécurité alimentaire** ;
- ❖ Le programme national de recherche sur **la santé du citoyen** ;
- ❖ Le programme national de recherche sur **la sécurité énergétique**.

Voir le détail des appels sur le site www.dgrsdt.dz

Le suivi de l'appel se fera à travers **les agences thématiques de recherche** sous l'autorité de la **Direction générale de la Recherche scientifique et du Développement technologique** et en coordination avec les **commissions intersectorielles de recherche scientifique et du développement technologique**.



L'**agence thématique en sciences de la santé** se chargera des programmes nationaux de recherche sur **la sécurité alimentaire** et sur **la santé du citoyen** ; www.atrss.dz

L'**agence thématique en sciences et technologie** se chargera du programme national de recherche sur **la sécurité énergétique**.
www.atrst.dz

La conception du projet se fera suite aux **besoins exprimés par le partenaire socio-économique** dans lequel il sera précisé le problème à résoudre. Les solutions et les produits attendus devront être réalisés conformément aux exigences du partenaire socio-économique.

(Pas de partenaire socioéconomique => pas de projet)

-Joindre dans le canevas de soumission:

- L'attestation signée par le (ou les) partenaire (s) socioéconomique(s),**
- l'attestation de domiciliation du projet signée par le chef d'établissement.**

Dans la conception du projet, il devra être pris en considération les **infrastructures et les équipements disponibles dans les établissements partenaires et/ou autres établissements au niveau national** car le budget alloué au projet est un budget de fonctionnement.

Pas de budget d'équipement

Dans la conception du projet, les membres devront faire une **étude précise en respectant la faisabilité du projet dans les délais impartis (soit un échéancier sur 36 mois)**.

Les tâches du projet devront être clairement définies, elles seront réparties entre tous les membres de l'équipe selon un échéancier précis dans la mesure où l'évaluation annuelle des travaux se fera individuellement. De plus, la rétribution des membres de l'équipe se fera sur cette base.

L'équipe rétribuée doit comporter au **maximum 6 membres** et au **minimum 4 membres**. L'équipe doit être répartie équitablement entre les chercheurs (50%) et les représentants des partenaires socioéconomiques (50%).

Sont considérés comme **chercheurs** :

les chercheurs permanents, les enseignants chercheurs et les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires.

Sont considérés comme **représentants du partenaire socioéconomique** :

les membres ayant un diplôme bac+5 ou plus (ingénieur, master, médecin généraliste, médecin spécialiste, assistant...). En d'autres termes tout membre ayant un diplôme bac+5 et plus et n'exerçant pas une fonction de recherche.

Dans le cas où **un ingénieur d'état exerçant en tant que personnel de soutien dans un centre de recherche ou dans un établissement universitaire** est pris dans l'équipe de projet (6 membres), il devra être comptabilisé comme **représentant du secteur socioéconomique**. Par conséquent, il devra mentionner sur le canevas l'établissement du partenaire socioéconomique.

Conditions pour être chef de projet

- S'il est **chercheur**: il doit être titulaire d'un **diplôme de doctorat** ou d'un **diplôme équivalent**
- S'il est **partenaire socioéconomique**: il doit être titulaire d'un **diplôme de magistère**.

Correspondance N°119/DGRSDT/2021

- L'établissement socio-économique s'engage à rattacher le projet à son niveau et l'inclut dans son programme de travail;

- La partie théorique du projet doit être prête;

- Les projets proposés devront être de nature recherche et développement, c'est pour cela qu'il ne sera retenu que les projets proposant un produit ayant un niveau de maturité technologique (TRL) supérieur ou égal à 03.

TRL / Niveau de maturité technologique

TRL / Niveau de maturité technologique	Description
1. Principes de base observés et rapportés	Plus bas niveau de maturité technologique. La recherche scientifique commence à se traduire en recherche appliquée et développement. Les exemples peuvent inclure des études papiers des propriétés de base d'une technologie.
2. Concepts ou applications de la technologie formulés	L'invention débute. Une fois les principes de base observés, les applications pratiques peuvent être inventées. L'application est spéculative et il n'y a aucune preuve ou analyse détaillée pour étayer cette hypothèse. Les exemples sont toujours limités à des études papier.
3. Fonction critique analysée et expérimentée ou preuve caractéristique du concept	Une recherche et développement active est initiée. Ceci inclut des études analytiques et des études en laboratoire afin de valider physiquement les prévisions analytiques des éléments séparés de la technologie. Les exemples incluent des composants qui ne sont pas encore intégrés ou représentatifs.
4. Validation en laboratoire du composant ou de l'artefact produit	Les composants technologiques de base sont intégrés afin d'établir que toutes les parties fonctionnent ensemble. C'est une "basse fidélité" comparée au système final. Les exemples incluent l'intégration 'ad hoc' du matériel en laboratoire.
5. Validation dans un environnement	La fidélité de la technologie s'accroît significativement. Les composants technologiques

significatif du composant ou de l'artefact produit	basiques sont intégrés avec des éléments raisonnablement réalistes afin que la technologie soit testée dans un environnement simulé. Les exemples incluent l'intégration 'haute fidélité' en laboratoire des composants.
6. Démonstration du modèle système / sous-système ou du prototype dans un environnement significatif	Le modèle ou le système prototype représentatif (bien au-delà de l'artefact testé en TRL 5) est testé dans un environnement significatif. Il représente une avancée majeure dans la maturité démontrée d'une technologie. Les exemples incluent le test d'un prototype dans un laboratoire "haute fidélité" ou dans un environnement opérationnel simulé.
7. Démonstration du système prototype en environnement opérationnel	Prototype dans un système planifié (ou sur le point de l'être). Représente une avancée majeure par rapport à TRL 6, nécessitant la démonstration d'un système prototype dans un environnement opérationnel, tel qu'un avion, véhicule... Les exemples incluent le test du prototype sur un avion d'essai.
8. Système réel complet et vol de qualification à travers des tests et des démonstrations	La preuve a été apportée que la technologie fonctionne sous sa forme finale et avec les conditions attendues. Dans la plupart des cas, cette TRL représente la fin du développement de vrais systèmes. Les exemples incluent des tests de développement et l'évaluation du système afin de déterminer s'il respecte les spécifications du design.
9. Système réel prouvé à travers des opérations / missions réussies	Application réelle de la technologie sous sa forme finale et en conditions de mission, semblables à celles rencontrées lors de tests opérationnels et d'évaluation. Dans tous les cas, c'est la fin des derniers aspects de corrections de problèmes (bug fixing) du développement de vrais systèmes. Les exemples incluent l'utilisation du système sous conditions de mission opérationnelle.



Evaluation et Sélection: Deux étapes

- Examen des propositions de projets par des experts indépendants quant à la problématique, les objectifs scientifiques et technologiques, de la composante humaine de l' équipe de projet pluri et interdisciplinaire ainsi que sa capacité à exécuter le projet;



- La sélection finale des propositions se fera par les ministères concernés: Audition des équipes présélectionnées en présence du partenaire socioéconomique et d'une commission intersectorielle autour de la faisabilité du projet en termes d'exécution et d'exploitabilité sur le terrain.

Nombre de projets retenus : Pour l'année 2021, il sera retenu 50 projets pour chaque PNR

A. Présélection du projet : Critères d'Expertise d'un projet PNR par les Experts

Critères généraux	
I.	Adéquation du projet au regard de l'Appel à Projets
II.	Qualité scientifique du projet (sujet, objectifs, démarches, attendus...)
III.	Méthodologie (approches, choix des terrains, choix des sources...)
IV.	Compétences scientifiques des participants au projet, qualité des équipes et cohérence du montage institutionnel
V.	Faisabilité (programme de travail, calendrier, modalités de travail .commun...)
VI.	Moyens humains.
LE PROJET	
1.	Intérêt des solutions proposées dans le projet.
2.	Importance du transfert et de la valorisation socio-économique.
3.	Incidence du projet à l'expertise socio-économique ou de l'impact technologique.
4.	Importance, et pertinence des partenariats (chercheurs et socio-économiques de l'équipe).
5.	Le niveau de maturité technologique (TRL) du projet => 3.
Organisation du Projet	
6.	La composition de l'équipe est cohérente et équilibrés entre les chercheurs et les membres du partenaire socio-économique).
7.	La problématique de projet est formulée par le secteur socio-économique.
8.	Le projet est élaboré en partenariat avec le secteur socio-économique.
9.	L'échéancier des tâches est clairement établi et semble cohérent.
10.	L'équipe dispose des acquisitions scientifiques pour mener à bien le projet.
<i>Résultat :</i>	
<u>Accepté</u>	<u>Rejeté</u>

B. Sélection définitive du projet : Critères d'acceptation d'un projet PNR par la commission des secteurs concernés

- Impact du projet,
- Importance de Livrables,
- Faisabilité des solutions proposées,
- Adéquation entre le produit proposé et les préoccupations réelles du secteur socio-économique.

Qui peut intégrer le projet ?

- ❖ Les chercheurs permanents algériens en Algérie et à l'étranger ;
- ❖ Les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires algériens en Algérie et à l'étranger ;
- ❖ Les enseignants chercheurs algériens en Algérie et à l'étranger ;
- ❖ Les compétences du secteur socio-économique (bac+05 années universitaires minimum) : ingénieur, master, médecin....

Soumission des projets :

La soumission des projets se fera à partir du **20 mai 2021**.

Un formulaire de présentation du projet devra être complété à travers la plateforme www.pnr.dgrsdt.dz, il comprendra les éléments fondamentaux suivants :

Volet 1 : Identification du projet qui comprendra :

- Des informations générales sur le projet ;
- Une introduction : état des lieux et motivation ;
- La méthodologie ;
- Les résultats attendus et impact; les références des travaux ; le planning et la répartition des tâches.

Volet 2 : Identification de l'équipe, de sa capacité à exécuter le projet et les tâches de chaque membre dans le projet.

- Identification du porteur de projet (chercheur ou partenaire socio-économique) ;
- Identification des chercheurs membres impliqués dans le projet ;
- Identification des partenaires socio-économiques membres impliqués dans le projet ;

Moyens matériels : préciser les infrastructures et les équipements disponibles au niveau des établissements partenaires ou au niveau d'autres établissements dans le pays pour l'exécution du projet.

Moyens financiers :

Coût du projet : budget de fonctionnement de 5 000 000,00 DA à répartir selon certaines rubriques de la nomenclature des dépenses FNR.

Ce budget sera réparti comme suit :

- **1re année : 1re tranche de 50% soit 2 500 000,00 DA**
- **2e année : 2e tranche de 25% soit 1 250 000,00 DA**
- **3e année : 3e tranche de 25% soit 1 250 000,00 DA**

***Rétribution des membres du projet :** la rétribution concerne les chercheurs permanents algériens en Algérie et à l'étranger, les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires en Algérie et à l'étranger, les enseignants chercheurs en Algérie et à l'étranger, les cadres des secteurs d'activités (bac +5 ou plus) (ingénieur, master, médecin...).*

La rétribution annuelle sera versée ainsi :

- **25% après 6 mois**
- **75% après évaluation individuelle des membres.**

Adossement du projet

Une fois le projet sélectionné, il doit être **adossé à une équipe propre de l'établissement de rattachement du projet par arrêté ministériel** du ministre chargé de la Recherche scientifique.

Les crédits seront donc alloués directement à l'équipe propre.

C'est aux membres du projet de définir où l'équipe devra être domiciliée.

4. Calendrier :

Dates provisoires	Etapes
Jeudi 11/02/2021	Publication du 1er pré-appel.
Mardi 06/04/2021	Lancement du 2 ^e pré-appel d'éclaircissement des modalités d'élaboration des projets PNR.
Samedi 08/05/2021	Publication de l'appel + cahier des charges détaillé.
Jeudi 20 mai 2021	Début de réception des propositions des projets
Samedi 10/07/2021 – 23h00	Date limite de soumission des propositions (obligatoire).
Dimanche 08/08/2021	Clôture de l'examen scientifique des propositions par les experts.
Vendredi 20/08/2021	Communication des résultats de présélection.
Du 21/08/2021 au 01/09/2021	Recours de la phase de présélection.
A partir du 15/09/2021	Résultats des recours.
Du 01/09/2021 au 14/10/2021	Sélection finale des projets par les secteurs concernés.
02/11/2021	Signature des contrats programmes entre la DGRSDT et les établissements de domiciliation des projets.
Mardi 15/11/2021	Signature des contrats de recherche et de conventions spécifiques + démarrage des projets.
Décembre 2021	Pré-appel PNR de l'année 2022.

7. Contact et informations :

Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique

Téléphones : 021.27.78.86 / 021.27.98.80

Email : pnr2021@dgrsdt.dz

Agence thématique de recherche en sciences de la santé

ATRSS, Cité du Chercheur (Ex:IAP) Route de l'Aéroport Ahmed Ben Bella, Es-Sénia, Oran, Algérie

Téléphone : +213 41 51 92 02 / +213 41 51 91 94 / +213 41 51 92 00

E-mail : contact@atrss.dz